

Ministere de la Communauté française

Département de l'Education, de la
Recherche et de la Formation.

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale, de
l'enseignement à distance et des
allocations et prêts d'études.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1040 Bruxelles, le 15 Jan 98
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2243

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

----- Unité de formation : GUIDANCE / ORIENTATION :
GESTION D'UN PROCESSUS D'EXERTION EN MILIEU CARCERAL
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 971012U11R1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



F. Schmit

Code de l'unité de formation : (3)

9410 12 U.M. R 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Chargé de cours : encadrement :

<u>Dénomination du cours</u> (1)	<u>Classement du cours</u> (2)	<u>Code U</u> (2)	<u>Nombre de périodes</u> - par groupe d'étudiants (1) (2)
Milieu carcéral : gestion d'un processus d'exertion	CT	I	200

Le nombre de périodes confiées au chargé de cours est prélevé de la dotation de périodes **MAIS** n'est pas mentionné sur le titre délivré.

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

avis favorable Gotovitch 05-07-1998
identique dossier SEGED

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

by

12 JAN. 1998

Date :

Signature

- (1) Biffer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration

D 8

BIS/UF/OR./GUID. : au 01.03.96

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS
D'EXERTION EN MILIEU CARCERAL**

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant détenu et libérable à court terme (entre 4 et 8 mois)

de prendre conscience de la nécessité , notamment :

- ◇ de mettre en œuvre des processus d'exertion c'est-à-dire de développer des attitudes, des compétences qui faciliteront sa réinsertion ;
- ◇ de faire le point avec le chargé de cours sur ses ressources personnelles et celles que peuvent lui apporter des intervenants en milieu carcéral ou en dehors pour construire un plan de réinsertion ;
- ◇ de mettre au point un plan de formation s'il le désire soit en milieu carcéral soit en dehors en mesurant les enjeux pour son avenir ;

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS D'EXERTION
EN MILIEU CARCERAL**

CAPACITES PREALABLES REQUISES

CAPACITES

NEANT

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS D'EXERTION
EN MILIEU CARCERAL**

**CONSTITUTION DES GROUPES OU
REGROUPEMENT**

SANS OBJET

GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS D'EXERTION EN MILIEU CARCERAL

PROGRAMME DU CHARGE DE COURS

Dans la perspective du développement de la personne détenue, susceptible d'être libérée dans les 4 à 8 mois, le chargé de cours veillera

- à mettre en œuvre des activités en coordination avec les différents intervenants en milieu carcéral qu'il soient opérateurs d'insertion, d'aide à la libération ou opérateurs de formation ;
- à développer des processus de communication entre les détenus et ces intervenants ;
- à sensibiliser ceux-ci sur les lacunes en lecture et en écriture qu'il a pu découvrir auprès de la population carcérale et les inviter à le prendre en compte dans les actions qu'ils développeront ultérieurement ;

En accord avec les responsables de l'institution carcérale, le chargé de cours devra,

sur le plan institutionnel :

- ❖ identifier les personnes ressources ou les organismes pouvant prendre en charge un processus d'insertion ;
- ❖ négocier avec les responsables de l'institution les modes d'organisation des interventions des opérateurs extérieurs, en y associant ces derniers ;
- ❖ construire des documents d'information tenant compte des contraintes propres au milieu carcéral
 - de l'habilitation formulée par le Directeur ou son représentant ;
 - des modalités de prise de contact ;
 - des contraintes institutionnelles explicites et implicites ;
 - des règles spécifiques de la forme de la détention ;

sur le plan de ses contacts avec les détenus :

- ❖ identifier les besoins du public concerné dans des perspectives différenciées : communiquer avec la famille, son défenseur etc. ;
- ❖ permettre la réalisation du projet de communication de l'étudiant, en tenant compte des contraintes du milieu carcéral, des procédures de peines, etc., ;
- ❖ prendre en charge les détenus en collectif ou en individuel ;
- ❖ mettre en œuvre avec les détenus une approche relationnelle qui favorise
 - une démarche active de la personne concernée ;
 - un engagement volontaire et des productions écrites ;
 - un contact singulier ;
 - une démarche de résolution de problèmes face aux problématiques de libération et de réinsertion ;

- ❖ établir avec le consentement des détenus et dans le respect des contraintes du milieu carcéral et des règles de déontologie, un état des lieux de leurs besoins pour s'approprier des informations significatives sur l'organisation de la vie en milieu carcéral :

lire des documents d'information

- en toute autonomie ou non ;
- sous la guidance du chargé de cours ou non ;
- en collectif ou en individuel.

portant sur

- les personnes ressources, les organismes susceptibles d'aider les détenus
 - lors de leur détention ;
 - après leur détention.
- les activités organisées ;
- les organismes (et les personnes) pouvant servir de relais entre le détenu et la famille ;
- les organismes, de réinsertion, d'aide sociale, psychologique et philosophique ou opérateurs de formation

prendre connaissance des différents domaines de leurs compétences, de leur mode de fonctionnement et des modalités de prise de contact :

identifier les informations significatives pour prendre contact en tenant compte des contraintes explicites de la communication en milieu carcéral :

rédigier un document pour mettre en oeuvre le(s) contact(s) choisi(s)

- remplir un document ad hoc ;
- mettre au point une lettre modèle afin de la réutiliser ultérieurement ;

amener le détenu à développer une prise de conscience par rapport à sa situation et à s'investir dans son projet :

exprimer oralement d'autres besoins de communication (sens large) non rencontrés et avec l'aide du chargé de cours, en mesurer sa faisabilité :

participer à une (des) séance(s) d'informations et poser des questions éclaircissantes s'il y a lieu :

Pour préparer un projet "d'exertion",

formuler oralement d'abord, par écrit ensuite les stratégies qu'il voudrait mettre en place pour :

- préparer sa famille à son retour ;
- construire un plan de réinsertion sociale ou professionnelle ;
- assurer un suivi avec les personnes ressources rencontrées ;

faire le point avec le chargé de cours et d'autres personnes ressources habilitées sur les compétences

- acquises et négociable ;
- dans une perspective d'insertion ;
- à reconstruire ou à redynamiser ;
- à développer autrement ;

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS D'EXERTION
EN MILIEU CARCERAL**

CAPACITES TERMINALES

CAPACITES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable

de développer un projet de communication ou un projet de formation à court terme sur au moins une des thématiques suivantes

- prise de contact avec les personnes ressources ou les organismes fonctionnant en milieu carcéral ou en dehors et facilitant l'insertion sociale des ex-détenus ;
- formulation d'un projet d'insertion sociale et communication aux personnes ressources ou organismes concernés ;
- plan de reconstruction de compétences sociales et recherche des stratégies les plus pertinentes pour mettre en œuvre ce projet ;
- identification des compétences à développer en milieu carcéral pour faciliter l'exertion ;

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte du critère suivant :

du niveau de prise de conscience de la nécessité de mettre en œuvre des compétences de traitement de l'information écrite ;

**GUIDANCE / ORIENTATION : GESTION D'UN PROCESSUS D'EXERTION
EN MILIEU CARCERAL**

CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant ou un expert

Un expert qui peut prouver par sa formation ou par son expérience professionnelle d'une bonne connaissance du milieu carcéral et offrir des garanties déontologiques aux responsables des prisons, et d'un niveau de formation de l'enseignement supérieur telle que éducateur en milieu carcéral ou criminologue.